



24 novembre 2022

(22-8756)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE
L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

LETTONIE: RÈGLEMENT N° 719 DU CABINET – ADOPTÉ LE 15 DÉCEMBRE 2015 – PROCÉDURES
PERMETTANT AUX PERSONNES CHARGÉES DE L'ENREGISTREMENT OU DES PROCÉDURES
POST-ENREGISTREMENT DE SOUMETTRE DES DOCUMENTS À L'OFFICE DE BREVETS

Membre présentant la notification	LETTONIE
--	-----------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement n° 719 du Cabinet – Adopté le 15 décembre 2015 – Procédures permettant aux personnes chargées de l'enregistrement ou des procédures post-enregistrement de soumettre des documents à l'Office de brevets
Objet	Brevets (y compris la protection des variétés végétales)
Nature de la notification	[] Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle [X] Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2022/IP/LVA/22_7869_00_e.pdf
Situation de la notification	[X] Première notification [] Modification ou révision du texte juridique notifié [] Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié	
Procédures permettant aux personnes chargées de l'enregistrement ou des procédures post-enregistrement de soumettre des documents à l'Office de brevets	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	1er janvier 2016
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	9 novembre 2022
Autres renseignements	https://likumi.lv/ta/en/en/id/278583-procedures-by-which-a-person-handling-registration-or-post-registration-procedures-shall-submit-documents-to-the-patent-office (abrogé au 1 ^{er} janvier 2023)
Organisme ou autorité responsable	Ministère de la justice Courrier électronique: Jevgenija.Kucane@tm.gov.lv / pasts@tm.gov.lv Téléphone: +371 67036802

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et réglementations notifiées au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.